

Comment prendre en compte la "diversité des modèles familiaux" dans la loi ?

Le Monde.fr avec AFP | 21.10.2013 à 20h02 • Mis à jour le 22.10.2013 à 07h34 | Par [Philippe Euzen](#)

La ministre déléguée à la famille, Dominique Bertinotti, a présenté les groupes de réflexion qui ont préparé le projet de loi sur la famille, lundi 21 octobre. Ils ont été répartis en quatre thèmes qui désignent les grands axes du projet de loi : "médiation familiale et contrats de coparentalité", "nouveaux droits pour les enfants", "filiation, origines, parentalité" et "protection de l'enfance et adoption". Ils devraient rendre leurs conclusions en décembre afin que le projet de loi famille soit présenté en conseil des ministres avant les municipales.

L'objectif du projet de loi est de faire évoluer le droit pour prendre en compte la *"diversité des modèles familiaux"*, a affirmé Dominique Bertinotti, lundi, lors d'une conférence de presse, en créant *"de nouvelles sécurités juridiques, de nouveaux repères"*. L'accent sera mis sur l'enfant face à ces évolutions, a précisé la ministre.

Les groupes de réflexion devraient s'emparer de plusieurs thèmes, dont certains ont déjà été abordés par le gouvernement actuel ou précédent.

- **Prémajorité**

Le groupe "nouveaux droits pour les enfants", présidé par Jean-Pierre Rosenczveig, président du tribunal pour enfants de Bobigny, devrait notamment se pencher sur la question de la "prémajorité". Dominique Bertinotti avait annoncé, le 24 septembre, réfléchir à un statut de *"prémajorité"* pour les jeunes de 16 à 18 ans, qui pourrait leur ouvrir le droit de vote aux élections locales mais qui n'aurait pas d'impact dans le domaine judiciaire, avait précisé le ministre.

- **Coparentalité**

Dans la foulée de l'action du père qui est resté trois jours perché sur une grue à Nantes, en février, pour dénoncer l'injustice de gardes trop souvent accordées, selon lui, aux femmes lors d'une séparation ou d'un divorce, un groupe de travail réunissant des associations de pères mais aussi des féministes, des magistrats, des avocats, a été constitué, sous l'égide des ministères de la justice et de la famille, afin de *"trouver le moyen d'assurer le respect de la coparentalité entre parents séparés"*.

La ministre de la famille écarte l'idée d'introduire la résidence alternée par défaut, demandée par les collectifs de défense des droits des pères, mais le gouvernement souhaite renforcer la médiation familiale. Une piste est évoquée par la ministre : rendre la médiation obligatoire avant la saisine du juge, qui serait ensuite sollicité pour entériner un *"contrat de coparentalité"*.

- **Le statut des beaux-parents**

La question de l'autorité au sein des familles recomposées pourrait aussi être abordée dans le cadre de ce projet de loi. Selon *La Croix*, le gouvernement souhaite s'attaquer au vide juridique actuel en clarifiant la répartition des rôles et des responsabilités vis-à-vis des enfants. Un projet de ce type a déjà été discuté et ajourné en 2009.

- **L'anonymat**

La question de l'anonymat des donneurs de gamètes et en cas d'accouchement sous X pourrait aussi être abordée. Cette question a déjà été votée en 2011. Le Parlement avait alors décidé de maintenir l'anonymat des donneurs de gamètes dans le cadre du projet de loi bioéthique.

- **L'adoption**

Une réforme de l'adoption est envisagée. Elle pourrait notamment redéfinir les règles de l'agrément et instaurer des mesures d'accompagnement pour les familles.

- **La PMA ne figurera pas dans le projet de loi**

Né dans le contexte houleux des débats sur l'ouverture du mariage aux homosexuels, le projet de loi a pris du retard et a déjà évolué. La contestation à l'encontre du projet de loi dit "mariage pour tous" a poussé le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, à annoncer, le 10 octobre 2012, que le gouvernement était "*prêt à travailler à une loi complémentaire*" qui devait permettre de "*poursuivre le débat*" ouvert par le projet de loi sur "*le mariage pour tous*" et qui pourrait aborder la PMA et "*d'autres questions respectables*" comme "*l'autorité parentale, l'adoption conjointe pour couples non mariés, le droit des tiers, etc.*".

Le 3 janvier, Jean-Marc Ayrault précise le calendrier. Il annonce qu'un projet de loi sur la famille, qui reconnaîtra "*la diversité des modèles familiaux*", serait présenté en mars, sans préciser si la PMA en fera partie. A l'issue d'une longue polémique, Dominique Bertinotti, alors qu'elle y était favorable, confirme que la PMA ne figurera pas dans la loi sur la famille.

- [Philippe Euzen](#)
Journaliste